

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS**  
**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_058 : REQUALIFICATION DES RUES GASPARD MONGE, ABBÉ  
GRÉGOIRE ET PILÂTRE DE ROZIER À ALBI – PLAN DE FINANCEMENT

**L'an deux mille vingt quatre, le deux avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :  
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

**Membres excusés** :  
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,  
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 47

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

### **N° DEL2024\_058 : REQUALIFICATION DES RUES GASPARD MONGE, ABBÉ GRÉGOIRE ET PILÂTRE DE ROZIER À ALBI – PLAN DE FINANCEMENT**

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

**Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,**

Les riverains des rues Gaspard Monge, Abbé Grégoire et Pilâtre de Rozier à Albi sont confrontés à une prolifération importante de fourmis dans le quartier. Différentes études ont été menées afin de comprendre ce phénomène et d'évaluer la gêne engendrée.

L'espèce présente identifiée par un cabinet d'experts met en évidence qu'il s'agit de la fourmi dénommée Tapinoma Magnum : espèce envahissante, agressive et opportuniste.

De façon à limiter le développement de cette espèce et ainsi réduire son impact sur la vie au quotidien des riverains, il est proposé une requalification de l'espace public afin de promouvoir une biodiversité permettant de réguler la population animale existante.

Le projet de requalification de ces zones comprend la création de nombreux espaces verts en lieu et place des pavés actuels posés sur sable sur une surface renaturée de 1.200 m<sup>2</sup> qui correspond à 46% de la surface actuelle pavée.

Sur les autres surfaces circulées, le pavage sera remplacé par de l'enrobé.

Le nouvel aménagement prévu met la biodiversité au cœur de cette zone avec plusieurs bénéfices notables :

- lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain,
- renaturation des sols et des espaces publics en permettant à l'eau de s'infiltrer et ainsi éviter le ruissellement, ce qui générera une amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols mais aussi une amélioration du bien-être et de la santé des riverains.
- plantation d'arbres et de végétaux.

La durée prévisionnelle des travaux est de quatre mois. Pour s'adapter au cycle de cette espèce de fourmis, les travaux débuteront à l'automne 2024 (idéalement sur le mois de novembre 2024).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification des rues - Gaspard Monge - Abbé Grégoire - Pilâtre de Rozier  Part travaux de voirie  Part travaux de renaturation	67 000 €  183 000 €	État – fonds vert (50% des travaux de renaturation)	91 500 €
		Agence de l'eau (20% des travaux de renaturation)	36 600 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	121 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

### Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024,

### ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** le montant de l'opération relative à la requalification des rues Gaspard Monge, Abbé Grégoire et Pilâtre de Rozier à Albi pour un montant de 250 000 € HT.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification des rues - Gaspard Monge - Abbé Grégoire - Pilâtre de Rozier  Part travaux de voirie  Part travaux de renaturation	67 000 €	État – fonds vert (50% des travaux de renaturation)	91 500 €
		Agence de l'eau Adour-Garonne (20% des travaux de renaturation)	36 600 €
	183 000 €	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	121 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

**SOLLICITE** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État au titre du fonds vert, et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**AUTORISE** madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

**DIT QUE** dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le fonds de concours mis en place dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 pourra être mobilisé dans la limite des crédits disponibles, sur la demande de la commune d'Albi.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC